



Clubs présents ou représentés : USVF ALBUSSAC/NEUVILLE – CS ALLASSAC – AS ALTILLAC - FC ARGENTAT – AS BEYNAT – ES PORTUGAIS BRIVE – ESA BRIVE – AMACS BRIVE – MAHORAIS BRIVE – ASPO BRIVE – US BUGEAT – AS CHAMBERET – CA CHAMBOULIVE – US COLLONGES/CHAUFFOUR – AS MARCILLAC/CLERGOUX – AS VITRAC/CORREZE – FC COSNAC – US DONZENAC – US LANTEUIL – ES LAPLEAU – O. LARCHE LA FEUILLADE - ES LIGINIAC – ASV MALEMORT – US LA RIVIERE DE MANSAC – AS MAUSSAC – AS MERCOEUR – CA EYGURANDE MERLINES – CA MEYMAC – AS MEYSSAC - AL MONTAIGNAC – AS JUGEALS/NOAILLES – ES NONARDS – E. PERPEZAC/SADROC – JS ROSIERS – AS SEILHAC – ENT. DES BARRAGES XAINTRIE – US SORNAC – US ST CLEMENT – RC ST EXUPERY – FRJEP ST GERMAIN – AM ST HILAIRE VENARSAL – FC ST JAL – AS ST MARTIAL DE GIMEL – AS ST PANTALEON DE LARCHE – S. STE FEREOLE – FC CORNIL/STE FORTUNADE – TULLE FOOT CORREZE – ES USSAC – ES USSEL -FC UZERCHE – AC VARETZ – ENTENTE SR3V – ENTENTE TROCHE/VIGEOIS.

Clubs absents (amende 100 €) : CA BRIGNAC – FC CUBLAC – CA EGLETONS – A. ESTIVAUX/ST PARDOUX – FAVARS/ST MEXANT – US LE LONZAC 96 – AUVEZERE MAYNE FC – FC OBJAT – ES PEYRELEVADE – ES SOURSAC – AS ST VIANCE – AS TREIGNAC – AAJF TULLE – TURCS USSEL.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale est ouverte.

Accueil du Président du District de Football de la Corrèze : Jean-François BONNET

« Bonjour à toutes et à tous,

Je voudrais remercier Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche pour sa présence et pour nous permettre la tenue notre A.G dans cette belle salle municipale.

Remercier pour leur Présence :

- Madame Sandra DUPUY représentante Monsieur le Maire de La Feuillade.
- Mme Sophie CHAMBON Conseillère Départementale du canton de St Pantaléon de Larche qui représente Monsieur Pascal COSTE Président du Conseil Départemental retenu par ailleurs
- Merci à Paul SEIXAS Président Olympique Larche La Feuillade Mansac et à son équipe et notamment Bernard MIGINIAC pour l'accueil et l'organisation de cette Assemblée Générale.
- Merci à Eric PEYRARD (Directeur RP INGIENERIE) et Saïd EL MOUFFAKKIR (CTRA LFNA) pour leurs interventions précieuses pour nos clubs.
- Merci à vous Mmes et Messieurs les représentants des clubs pour votre présence ce matin qui plus est un dimanche.

Merci aux membres du Comité de Direction du District et aux salariés pour leur présence à mes côtés.

Excusés : Claude FARGES, Nadine BRAGA, Virginie ROULAUD (santé), Damien CHASTANG (stage arbitres féminines LFNA), Luc LAFLAQUIERE, Pierre LAURENT (travail) et Jacky RANTIAN.

Je veux excuser également MM Damien MARAIS chef de Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Jean François TEYSSANDIER Président du CDOS représenté par Gérard LENOIR, Saïd ENNJIMI représenté par Alex BOUDET et Serge SIMON Président Amicale Educateurs.

Féliciter Monsieur Philippe LAFRIQUE Président du District 23 et membre du Comex de la FFF qui est devenu Vice-Président des sports et de la vie associative à la Région Nouvelle Aquitaine.



Nous voici arrivé à l'issue d'une saison 2020/2021 qui n'a pas vraiment démarré après avoir vécu une saison 2019/2020 qui ne s'est pas terminée (arrêt le 29 Octobre 2020).

Nous avons pourtant espoir et l'envie de démarrer cette saison, malheureusement le virus avec qui nous cohabitons depuis plusieurs fois en a décidé autrement.

Cette pandémie a perturbé nos habitudes et nos repères, a provoqué une crise sans précédent mettant à l'arrêt les acteurs du sport et mis à mal le secteur économique. Mais n'oublions pas toutes ces personnes touchées par cette maladie et ayons une pensée pour toutes les victimes de cette maladie.

Nous sommes aujourd'hui à l'aube d'une nouvelle saison avec encore des doutes et de l'appréhension, mais espérons que cette fois avec la vaccination cette nouvelle vague qui rode et qui nous menace n'aura pas le même impact que les précédentes.

Nous allons espérer que nous pourrions à nouveau organiser des rencontres en tant qu'instance organisatrice, que nos dirigeants (es) nos éducateurs (trices) et joueurs (es) et arbitres pourront de nouveau encadrer et pratiquer notre sport préféré.

Que toutes et tous à nos niveaux nous encourageons nos anciens licenciés à reprendre la pratique du foot, que nous puissions convaincre des hommes et des femmes de nous rejoindre dans nos différents clubs.

C'est avec cet esprit que le Comité de Direction et la commission en charge des compétitions appuyée par les différentes commissions de développement des pratiques ont mise en place un challenge sportif pour vous permettre si vous le souhaitez de reprendre le chemin des stades et redonner envie à nos licenciés. (Challenge propre à la Corrèze)

- Volontariat et gratuité pour les clubs.

Merci également à nos salariés (techniciens et administratifs) pour leur apport et le suivi de ces challenges et pour leur investissement tout au long de la saison.

Merci aux arbitres qui ont accepté de prendre part à ces rencontres en ne prenant pas le forfait arbitrage, les frais de déplacements étant pris en charge par le District.

Merci aux différents acteurs qui nous ont proposé des rendez-vous des mardis corrèziens par visio avec différents acteurs connus (L. KOCIELNY, J.C GUINTINI, G..BOUSQUET, Romaric BOCH, Kevin CROUCHET.....)

- Un nouveau signe du dynamisme de notre District.

Nous ne manquerons pas de remercier le Président de la LFNA et son équipe pour toutes les formations mise en ligne et permettant à des dirigeants, éducateurs, arbitres et salariés d'y prendre part.

Toutes ces formations avaient aussi pour but de rester en contact avec nos licenciés.

Merci au Président du Tulle Foot Corrèze et L. AUBRY pour leur participation à la Classe Elite Féminines d'Allasac et aux différents responsables d'écoles primaires qui permettent à Y. BRANDY accompagnés d'éducateurs d'intervenir tout au long de la saison et merci aux responsables de l'USEP pour nous permettre ces actions.

Si le Comité de Direction du District est préoccupé par la reprise et la perte de licenciés, il espère pouvoir inverser cette courbe en étant au plus près des clubs.

C'est donc pour cela que nous avons décidé de mettre en place ce Challenge sportif pour le jeu et c'est pour cela que ce même Comité de Direction décidé à l'unanimité a choisi de rembourser l'intégralité des engagements et cotisations 2020/2021 (21.4000 €), ce dispositif faisant suite à la remise de 30 % en début de saison et à l'opération « 1000 gourdes » avec 33 écoles récompensées.

L'ensemble du dispositif s'élevant à 42.000 €, un choix fort à l'attention de nos clubs que nous assumons en cette période compliquée.

Pour terminer je voudrais remercier nos Collectivités pour les aides annuelles avec de l'Etat.

- Aide pour la mise en activité partielle de nos salariés et pour les autres dispositifs, à la région nouvelle aquitaine avec l'aide à l'emploi.
- L'aide annuelle.
Le conseil Départemental avec la convention d'objectif) à la FFF et la LFNA pour les différentes aides (des clubs et aide football professionnel).



- En espérant que le parcours peu honorable de l'équipe de France avec une élimination prématurée n'aura pas de conséquence sur l'enveloppe budgétaire à l'attention du monde amateur (37 % des recettes courantes avec un parcours à mini en ¼ de final).

Et comment de pas remercier nos partenaires fidèles malgré la crise et aux responsables du club partenaires pour leur investissement à nos côtés.

Je vous remercie à nouveau pour votre présence en plus un dimanche matin et je vous souhaite une bonne Assemblée Générale, beaucoup de courage pour la suite et merci pour votre attention ».

Accueil de Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche :

Il souhaite la bienvenue à tous les clubs ainsi qu'à Mme Sophie CHAMBON Conseillère Départementale du canton de St Pantaléon de Larche et à Madame Sandra DUPUY représentant Monsieur le Maire de La Feuillade et Frédéric BUISSON, Conseiller.

Il souligne les 40 ans du club et remercie vivement Monsieur Paul SEIXAS, Président du club de Larche pour tout son travail effectué pendant plusieurs années au sein de ce club et souhaite à toutes les personnes présentes une bonne Assemblée Générale.

Accueil de Madame Sandra DUPUY représentant Monsieur le Maire de La Feuillade :

Elle souhaite également la bienvenue à l'ensemble des clubs et se dit très heureuse de pouvoir participer à cette A.G.

Accueil de Monsieur Paul SEIXAS, Président de l'O. Larche la Feuillade :

Il remercie le Maire de Larche, Monsieur Bernard LAROCHE pour ses mots de sympathie à son égard ainsi que les deux communes pour les subventions qui sont maintenues.

Il remercie également le Comité de Direction de lui avoir confié cette Assemblée Générale et souhaite à tous une très bonne A.G.

Approbation du P.V de l'Assemblée Générale du 6 Mars 2021 à Tulle par le Secrétaire Général Adjoint Damien DECHERF :

Le PV est adopté à l'unanimité.

Interventions de Franck BESSE sur les demandes de licences et du Dr Dominique MERY sur le certificat médical :

Présentation des nouveautés sur les demandes de licences Webinaire de la F.F.F du 3 Juin 2021.

Présentation des documents concernant les :

Décisions ministérielles récentes concernant les règles médicales de délivrance des licences pour les licenciés « de base » (l'immense majorité) des Fédérations sportives.

I/ LES LICENCIES MINEURS :

1/ La première licence :



Elle est subordonnée exclusivement à la présentation d'une attestation signée des personnes exerçant l'autorité parentale, précisant que chacune des rubriques du questionnaire santé (en 24 points, ci-joint, annexe II-23, article A.231-3 du code du sport) a donné lieu à une réponse négative.

Dans l'hypothèse où les rubriques du questionnaire ne donneraient pas toutes lieu à une réponse négative, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de moins de six mois devra être produit.

En pratique :

a) Pour la délivrance d'une licence à toute personne mineure :

- La présentation de l'attestation suffit sauf, si une réponse positive est donnée à au moins une des questions du questionnaire.

- Dans cette hypothèse, et seulement dans cette hypothèse, un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois, devra être produit.

- La distinction « compétition »/ « hors compétition » disparaît. Par défaut, la licence portera la mention « compétition ».

b) Le questionnaire complété n'a pas à être présenté, ni communiqué. Il doit être conservé au sein de la sphère familiale.

c) Les attestations et les certificats médicaux n'ont pas à être conservés par le club.

2/ Le renouvellement :

Il impose simplement de fournir chaque année une nouvelle attestation en 24 points ci-dessus mentionnée avec les mêmes directives en cas de réponse positive à l'une des questions.



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » - LICENCIÉ MINEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir ou pas un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire. Il est de votre responsabilité de vous assurer que le questionnaire est correctement complété et de suivre les instructions en fonction des réponses données.

FAIRE DU SPORT : C'EST RECOMMANDÉ POUR TOUS. En as-tu parlé avec un médecin ? T'a-t-il examiné(e) pour te conseiller ? Ce questionnaire n'est pas un contrôle. Tu réponds par **OUI** ou par **NON**, mais il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises réponses. Tu peux regarder ton carnet de santé et demander à tes parents de t'aider.

DEPUIS L'ANNÉE DERNIÈRE

OUI NON

- | | | |
|--|--------------------------|--------------------------|
| Es-tu allé(e) à l'hôpital pendant toute une journée ou plusieurs jours ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu été opéré(e) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup plus grandi que les autres années ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu beaucoup maigri ou grossi ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu la tête qui tourne pendant un effort ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu perdu connaissance ou es-tu tombé sans te souvenir de ce qui s'était passé ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu reçu un ou plusieurs chocs violents qui t'ont obligé à interrompre un moment une séance de sport ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu beaucoup de mal à respirer pendant un effort par rapport à d'habitude ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu beaucoup de mal à respirer après un effort ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu eu mal dans la poitrine ou des palpitations (le coeur qui bat très vite) ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu commencé à prendre un nouveau médicament tous les jours et pour longtemps ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| As-tu arrêté le sport à cause d'un problème de santé pendant un mois ou plus ? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |



DEPUIS UN CERTAIN TEMPS (PLUS DE 2 SEMAINES)

Te sens-tu très fatigué(e) ?

As-tu du mal à t'endormir ou te réveilles-tu souvent dans la nuit ?

Sens-tu que tu as moins faim ? Que tu manges moins ?

Te sens-tu triste ou inquiet ?

Pleures-tu plus souvent ?

Ressens-tu une douleur ou un manque de force à cause d'une blessure que tu t'es faite cette année ?

OUI NON

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AUJOURD'HUI

Penses-tu quelques fois à arrêter de faire du sport ou à changer de sport ?

Penses-tu avoir besoin de voir ton médecin pour continuer le sport ?

Souhaites-tu signaler quelque chose de plus concernant ta santé ?

OUI NON

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

QUESTIONS À FAIRE REMPLIR PAR TES PARENTS

Quelqu'un dans votre famille proche a-t-il eu une maladie grave du cœur ou du cerveau, ou est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans ?

Etes-vous inquiet pour son poids ? Trouvez-vous qu'il se nourrit trop ou pas assez ?

Avez-vous manqué l'examen de santé prévu à l'âge de votre enfant chez le médecin ? (Cet examen médical est prévu à l'âge de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans).

OUI NON

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement attestez, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

II/ LES LICENCIÉS MAJEURS :

1/ Lors de la demande de la première licence, ou tous les trois ans, dans le cadre du renouvellement de la licence, nécessite de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins d'un an.

2/ Dans l'intervalle des trois ans, lors de la demande de renouvellement de la licence (année N+1 et N+2) pas besoin d'aller chez un médecin, remplir le questionnaire santé « QS-SPORT » (cerfa n° 15699*01V) (voir document joint) et attester auprès du club avoir répondu non à toutes les rubriques du questionnaire.

Dans l'hypothèse où une des rubriques de ce questionnaire donnerait lieu à une réponse positive, il faudra alors produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou d'une discipline datant au moins de six mois.



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS-SPORT » - LICENCIÉ MAJEUR PRÉALABLE À LA DEMANDE DE LICENCE (Changement de club ou renouvellement)

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour demander votre licence au sein de la Fédération Française de Football selon les règles énoncées à l'article 70 des Règlements Généraux de la F.F.F.

SI VOUS AVIEZ FOURNI UN CERTIFICAT MÉDICAL EN SAISON 2019/2020 OU 2020/2021,
répondez aux questions suivantes par **OUI** ou par **NON**.

DURANT LES 12 DERNIERS MOIS :

- 1 | Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2 | Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3 | Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4 | Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5 | Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6 | Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

OUI NON

À CE JOUR :

- 7 | Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenue durant les 12 derniers mois ?
- 8 | Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9 | Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

OUI NON

NB : les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU NON À TOUTES LES QUESTIONS :

Pas de certificat médical à fournir.

Simplement atteste, selon les modalités prévues par la F.F.F., sur votre demande de licence (en ligne ou papier), avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de licence.

SI VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À UNE OU PLUSIEURS QUESTIONS :

Certificat médical à fournir.

Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2021/2022 par la Trésorière du District Fabienne BLANCEY :

PRODUITS 2021/2022		PREVISION
	Production vendue (biens)	118 000,00 €
702	COTISATION DISTRICT (remboursement 2020/2021)	3 500,00 €
702	LFNA RISTOURNES LICENCES	24 000,00 €
702	LICENCES ARBITRES	3 500,00 €
702	AMENDES ET FRAIS DE DOSSIERS - STATUT DE L'ARBITRAGE - STATUTS DES JEUNES	30 000,00 €
702	AMENDES ABS AG DISTRICT	1 000,00 €
702	DROIT D'APPEL ET RECLAMATIONS	1 000,00 €
702	AMENDES STATUT DE L'ARBITRAGE - STATUTS DES JEUNES	3 000,00 €
702	RECETTES DIFFERENTES (Stages Académies, stages Bugeat, soirée des récompenses)	52 000,00 €
	Subventions d'exploitation	157 500,00 €
740	FEDERATION FRANCAISE (PREFORM - CDFA)	28 500,00 €
741	ANS Projets Sportifs Fédéraux	13 000,00 €
741	ANS Emploi	12 000,00 €
741	ANS (Lutte contre les violences - mutualisation PSL/CDOS)	2 000,00 €
741	ANS Projets Sportif Territoriaux - Aide à la relance	3 000,00 €
741	ETAT Politique Ville (action Quartiers)	1 000,00 €
741	FDVA	5 000,00 €
741	DRDFE (égalité femmes / hommes)	3 000,00 €
741	LFNA (CONV D'OBJECTIFS - ETR)	29 000,00 €
741	LFNA (SUBVENTION FONCTIONNEMENT)	19 000,00 €
742	CONSEIL DEPARTEMENTAL (CONV OBJECTIF)	11 000,00 €
742	SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES (CRCA - PARTENAIRES)	31 000,00 €
	Autres produits	7 500,00 €

751	ENGAGEMENTS COMPETITIONS - CHAMPIONNATS (remboursement 2020/2021)	7 500,00 €
	Produits Financiers	2 000,00 €
764	INTERETS SUR LIVRETS ET REVENUS PLACEMENTS	2 000,00 €
	Reprise provisions	30 000,00 €
781	REPRISE PROVISIONS	30 000,00 €

TOTAL PRODUITS	315 000,00 €
-----------------------	---------------------

CHARGES 2021/2022	PREVISION
--------------------------	------------------

	Achats matières premières et autres	15 000,00 €
601	LIVRES REGLEMENTS	1 000,00 €
601	ACHAT EQUIPEMENT FINALES ET DOTATIONS COMMISSIONS	10 000,00 €
601	MATERIEL ET FOURNITURES BUREAU	4 000,00 €
	Autres achats et charges externes	137 300,00 €
604	ABONNEMENTS (Anpdf, La Montagne....)	500,00 €
606	CONSOMMATIONS (eau, électricité, téléphone, affranchissement)	12 000,00 €
616	ASSURANCE	2 000,00 €
615	ENTRETIEN PATRIMOINE (Bâtiment, véhicule, équipements)	3 500,00 €
622	INFORMATIQUE - ECRAN DYNAMIQUE	2 500,00 €
622	HONORAIRES	3 800,00 €
624	TRANSPORTS	2 500,00 €
625	STAGES FOOT ACADEMIE	48 000,00 €
625	FRAIS DE DEPLACEMENTS	25 000,00 €
625	COMMISSIONS (achats, gouters, restaurations, divers)	23 000,00 €
625	SOIREE DES RECOMPENSES	7 000,00 €
625	CHALLENGE FAIR PLAY	4 500,00 €

625	RECEPTIONS	2 000,00 €
625	LOCATIONS (vidéo, salles)	1 000,00 €
	Impôts taxes et versements assimilés	7 200,00 €
631	AFDAS - TAXE FONCIERE	7 200,00 €
	Salaires et Traitements	121 000,00 €
641-645-647	SALAIRES et TRAITEMENTS - CTA-CTRA-CTP PPF	121 000,00 €
	Charges sociales	24 000,00 €
645 - 647	URSSAF, AG2R, ALLIANZ, HUMANIS, DGFIP	24 000,00 €
	Dotations amortissements, provisions	5 000,00 €
681	DOTATION AMORTISSEM ET IMMO	5 000,00 €
	Autres charges	4 500,00 €
658	COTISATIONS ORGANISMES - FORM TECH - SECT SPORTIVES	4 500,00 €
	Charges financières	1 000,00 €
661-668	Frais bancaires et charges financières	1 000,00 €
TOTAL CHARGES		315 000,00 €

Le Budget Prévisionnel 2021/2022 est adopté à l'unanimité.

RAPPORTS D'ACTIVITES Saison 2021/2022 présentés par le Secrétaire Général Adjoint Damien DECHERF :

En introduction, je vais résumer les faits marquants de la saison 2020/2021.

- L'arrêt des compétitions le 29 Octobre 2020.
- Saison blanche.
- Remboursement des engagements dans toutes les catégories.
- Gestion de la crise sanitaire et informations aux clubs.
- Baisse du nombre de licenciés.
- Club partenaire actif avec une augmentation du partenariat.
- Opération « 1000 Gourdes » à destination des U6 à U9 et U10F.



- Mise en place d'un Challenge Départemental gratuit et ouvert à tous (Seniors, Féminines et Jeunes).

Les compétitions :

Championnats :

La reprise des compétitions, pour les championnats seniors masculins et féminins, a eu lieu le 13 Septembre 2020 avec 4 journées de jouées.

Pour les championnats jeunes, la reprise des compétitions a eu lieu le 3 Octobre 2020 avec 2 ou 3 journées de jouées suivant les catégories.

Pas de championnat futsal.

Coupes :

Pour les seniors masculins, 2 tours de Coupe de la Corrèze et de Coupe Maurice Leblanc se sont joués. 1 Tour pour la coupe des Communes et le Challenge des Réserves.

Pour les seniors Féminines, 2 tours de Coupe de la Corrèze ont été joués.

En coupe de la Corrèze Futsal, les seniors masculins et les U17 et U15 ont participé aux qualifications pour accéder aux Finales. Aucune journée de championnat.

Si peu de journées se sont jouées, c'est que le 28 Octobre 2020, le Président de la République a annoncé un re-confinement sur l'ensemble du territoire national à compter du 29 Octobre 2020 minuit pour faire face à une nouvelle vague épidémique.

Décision du COMEX du 24 Mars 2021 :

Annnonce de l'année blanche pour l'ensemble des compétitions régionales et départementales.

Saison 2020/2021, année Elective :

Assemblée Générale Elective, le 12 Septembre 2020, salle de l'Auzelou à Tulle.

Élection d'un nouveau Comité Directeur au scrutin plurinominal qui comprend 23 élus dont 5 femmes suivi de l'élection du Président du District

Renouvellement des commissions départementales avec une réduction des membres cooptés et une réorganisation.

Les commission Jeunes et Technique ont fusionné pour n'en faire qu'une, ainsi que les commissions Événementiel et Partenariat. Une nouvelle commission, nommée « Commission de Gestion des Compétitions » a vu le jour. Elle est chargée de gérer l'administratif lié aux compétitions.

Mise en place d'une commission consultative composée de représentants de clubs

Tenue de l'Assemblée Générale Financière, en présentiel, le 6 Mars 2021, salle de l'Auzelou à Tulle.

Fonctionnement de nos commissions :

Au vu de la saison très courte, aucun rapport de Commission n'a été demandé.

Au cours de la saison, nos commissions départementales se sont réunies :

CD Discipline : 7 fois - CD Appel : 0 fois - CD Statuts et Règlements : 4 fois - CD Statuts de l'Arbitrage : 1 fois - CD Promotion de l'Arbitrage : 1 fois - CD Arbitrage : 3 fois - CD Événementiel-Partenariat : 2 fois - CD Féminisation : 2 fois - CD Gestion des Compétitions : 6 fois - CD Gestion des Finances : 3 fois - CD Bénévolat - Prévention - Solidarité : 2 fois - CD Éthique – Fair-Play et Valeurs Citoyennes : 1 fois - CD Pratiques Seniors : 3 fois - CD Pratiques Féminines : 3 fois – CD Technique et Jeunes : 4 fois - CD Pratiques Foot Diversifiés : 3 fois - Cellule Communication : 2 fois.



Le F.A.F.A. :

La LFA a attribué pour cette saison la somme de 385.000 € de dotation Fafa à la LFNA. Cette somme a été répartie entre nos 12 Districts.

7 dossiers en cours ou validés.

TULLE 50.000 € – BRIGNAC LA PLAINE 7.000 € – DONZENAC 30.000 € – STE FORTUNADE 18.000 € – LE LONZAC 14.800 € – ALLASSAC 1.200 € et 5.000 €.

D'autres dossiers sont en cours.

Le montant des aides attribuées au District depuis la création de l'aide avoisine la somme de 1.100.000 €.

Les membres du Comité Directeur se sont réunis 8 fois.

Ses réunions ont eu lieu, soit en visioconférence, soit en présentiel quand le protocole sanitaire le permettait.

Des réunions avec les clubs ont également eu lieu, notamment pour la mise en place du Challenge. Ce Challenge a été mise en place pour les seniors et jeunes sur la base du volontariat et en étant gratuit, Prise en charge des déplacements arbitres par le District,

Nos techniciens ont mis en place un magazine en visioconférence « Le Rendez-vous des Mardis Corrèziens »

Ce magazine était ouvert à tous, pour continuer à garder le contact et pouvoir échanger avec un invité.

Rencontre avec les responsables UFOLEP pour une future collaboration.

Le financier :

Après études financières et afin d'apporter une nouvelle aide aux clubs après la ristourne engagements de 30 % pour 2020/2021 et la participation au Fonds National de Solidarité pour les licences, le Comité de Direction, sur proposition de la Commission de Gestion des Finances, décide de rembourser l'intégralité des engagements et cotisations 2020/2021 soit un remboursement total à hauteur de 23.400 €.

La totalité des aides (abondons de recettes) représente 44.000 €.

Opération Mille gourdes offert à 33 Ecoles de Football grâce au partenariat, un partenariat qui fonctionne bien grâce à investissement du club partenaires (60 membres).

La Communication :

Fin du journal l'Hebdo qui sera désormais remplacé par un Magazine en ligne plus axé sur des reportages ou diverses informations.

Approbation des rapports d'activités Saison 2021/2022 :

Commission de Surveillance des Opérations Electorales représentée par Jacques LAVAL – Alain CHAMINANT et Gérard LENOIR donne le résultat des votes.

Nombre de clubs représentés : 53

- Nombre de voix : 296

- Bulletins pour : 296

- Bulletins contre : 0
- Bulletins nul : 0

Adopté à l'unanimité.

BILAN DES CHALLENGES SPORTIFS 2020/2021 ET PLANNING COMPETITIONS 2021/2022 par le Vice-Président Marc LEYGE en charge des Compétitions et Franck BESSE, Agent de Développement :

COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS

Décision arrêt définitif des compétitions 2020/2021 par le Comex FFF du 24 Mars 2021

→ Ni accessions ni rétrogradations

2021/2022

EXTRAIT PV Comex FFF du 6 Mai 2021 **Compétitions**

➤ 1. *Composition des championnats*

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 (Vacances) et 4 (Championnats générationnels) ci-dessous.

Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, à minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

2020/2021

Arrêt définitif des championnats après 4 journées.

2021/2022

Engagements Championnats et Coupes (et désidératas) ouverts jusqu'au 15/07/2021 (jusqu'au 15/08/2021 pour D4 et Challenge des Réserves).

- Parution des calendriers 2^{ème} quinzaine d'Août 2021.
- Début des championnats le 12 Septembre 2021.
- 2022/2023 : Retour à une poule unique en D1

COMMISSION PRATIQUES FEMININES

Arrêt définitif des championnats après 5 journées pour les Séniors Féminines et 2 journées pour les Jeunes.

2021/2022

- Engagements Championnats et Coupes (et désidératas) ouverts
 - jusqu'au 31/07/2021 pour les Séniors (15/07 en Interdistrict)
 - jusqu'au 31/08/2021 pour les Jeunes
- Parution des calendriers 2^{ème} quinzaine d'Août pour les Séniors et début Septembre 2021 pour les Jeunes.
- Début des championnats le 12 Septembre 2021 pour les Séniors et le 18 Septembre 2021 pour les Jeunes.

COMMISSION PRATIQUES JEUNES

- Arrêt définitif des championnats après 2 journées.

2021/2022

- Engagements Championnats et Coupes (et désidératas) ouverts jusqu'au 15/08/2021 (24/08 en U19 Interdistrict).
(jusqu'au 08/09/2021 pour le Foot Animation U7-U9-U11).
- Parution des calendriers fin Août/début Septembre 2021.
Début des championnats le 18 Septembre 2021.

COMMISSION PRATIQUES FOOT DIVERSIFIE

2020/2021

- Arrêt définitif après 2 tours (A/R) de Coupes Séniors et un championnat non-débuté.

2021/2022

- Engagements Championnats et Coupes (et désidératas) ouverts jusqu'au 31/08/2021.
- Parution des calendriers 2^{ème} quinzaine de Septembre 2021.
Début des championnats en Octobre 2021

Marc LEYGE remercie les clubs qui ont participé aux Challenges mis en place par le District.

COMMISSION DE DISCIPLINE

2021/2022

EXTRAIT PV Comex FFF du 6 Mai 2021

Discipline

Afin de rétablir une certaine équité entre les licenciés suspendus en matchs et les licenciés suspendus à temps, il est décidé, selon les conditions et modalités détaillées ci-dessous, une dispense d'exécution de peine pour les suspensions en matchs, prononcées au titre de la saison 2020/2021, dans la limite de 6 matchs,
(...)

- Si un licencié sanctionné d'une suspension en matchs, non purgée en totalité, veut reprendre la compétition à l'occasion d'une rencontre officielle disputée par une équipe dont le championnat a été arrêté en 2020/2021, il bénéficie alors d'une dispense d'exécution de peine, dans la limite de 6 matchs.

Il est également précisé, comme la saison dernière, que :

- La sanction elle-même n'est ni modifiée dans son quantum, ni annulée ou amnistiée, et en ce qui concerne les matchs restant éventuellement à purger, après décompte des 6 matchs susmentionnés, il y a lieu d'appliquer les modalités habituelles de purge de l'article 226 des Règlements Généraux ; (...).

COMMISSION PROMOTION DE L'ARBITRAGE

- 25 candidats Arbitres formés
 - 16 en présentiel au District du 25 au 27 Septembre 2020
 - 2 en présentiel à Limoges du 23 au 25 Octobre 2020
 - 7 en visioconférence sur le reste de la saison
- Examen et Formation Pratique prévue le 10/07/2021

2021/2022

- Deux sessions de Formation Initiale Arbitre en Corrèze
 - 17 au 19 Septembre 2021
 - 14 au 16 Janvier 2022

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

EXTRAIT PV Comex FFF du 6 Mai 2021

Statut de l'Arbitrage

➤1. Situation d'infraction des clubs

Lorsque le club a inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, mais que cette formation n'a pu aller à son terme du fait de la crise sanitaire, alors il sera malgré tout considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2020/2021.

A l'inverse, lorsque le club n'a pas inscrit à une ou plusieurs formations le nombre d'arbitre(s) nécessaire afin d'être en règle pour la saison en cours, alors il débutera la saison 2021/2022 dans la situation dans laquelle il se trouvait à l'issue de la saison 2019/2020.

- Prochaine réunion de la Commission prévue le 5 Juillet 2021 (clubs départementaux en infraction et mutés supplémentaires).

EXAMEN DES QUESTIONS CLUBS : Damien DECHERF

Questions ASV Malemort : *Nous souhaiterions que soit abordé le sujet de la possibilité de faire jouer les U23 qui ont participé à un match la veille avec une équipe supérieure et pouvant être inscrit le lendemain sur une feuille de match de l'équipe réserve.*

Il nous semble important que cette règle qui n'est pas appliquée en district alors qu'elle est en vigueur dans notre Ligue puisse être revotée pour plusieurs raisons :

1/ se caler sur le règlement fédéral

2/ une équité pour toutes les équipes car actuellement certains clubs jouant en Ligue peuvent le faire et pas les autres ce qui est aberrant 3/ pouvoir compléter le cas échéant les effectifs par manque de joueur et ainsi palier à d'éventuels forfaits dans les réserves ou équipes 3

Ensuite nous voudrions discuter de la possibilité de jouer les coupes en fin de saison et non plus en cours de saison. Il est essentiel de pouvoir jouer en maximum les championnats suite aux arrêts dus à la pandémie.

Prioriser les matchs de championnat en 1ère partie de saison et ensuite jouer les coupes départementales.

Question AS Jugeals/Noailles : *Pouvez-vous étudier la possibilité que les joueurs de -23 ans puissent pratiquer en équipe réserve le lendemain dans les mêmes conditions que le niveau fédéral et de la ligue.*

Sachant que cela rétablirait une équité vis-à-vis des clubs de ligue qui eux peuvent le faire.

Certains jeunes refusent d'aller jouer 10/15 min de match par week-end, cela permettrait de les garder et de poursuivre leurs formations.

Le Secrétaire Général Adjoint indique que ses demandes ne peuvent aboutir à un vote – Article 26 des R.G. de la LFNA.

Marc LEYGE précise qu'il s'est rapproché du service Juridique de la F.F.F. Une demande écrite va être demandée auprès des services de la F.F.F.

INFORMATION PFFD par Adeline TRONCHE.

- Rappel : Programme Fédéral de Formation des Dirigeants proposé par l'Institut Régional de Formation du Football.

S'articule en 5 grands thèmes de formation proposés aux dirigeants :

- 1- Connaissance de l'Association
- 2- Gestion de Club - Gestion de projet.
- 3- Gestion et ressources financières.
- 4- Fonction employeur.
- 5- La Communication.

- Engouement à son lancement car un des critères de validation du Label Sénior.

A dû s'adapter depuis, notamment à cause de la crise sanitaire : les modules de formation en présentiel se sont convertis en modules en visio-conférence.

Avantages : a permis aux dirigeants de se former depuis chez eux et d'échanger avec des dirigeants issus de tout le territoire de la Ligue.

- 133 Dirigeants formés pour la Corrèze
- Pour la saison prochaine : Formule mixte : modules en visio + modules en présentiel

Volonté du District de la Corrèze :

Poursuite de la formation des dirigeants de nos clubs.

Proposer aux nouveaux élus des clubs un plan de formation personnalisé selon leur fonction au sein de leur club. Pour cela ces nouveaux élus seront sollicités directement par le District, et accompagnés dans leur démarche de formation.

CELLULE COMMUNICATION – intervention de Sylvette GOUDOUNESQUE.

Elle informe qu'un nouveau magazine intitulée « Corrèze Foot Mag » va remplacer l'Hebdo. Celui-ci sera composé d'articles divers sur le médical, arbitrage, reportage clubs....

COMMISSION TECHNIQUE – interventions Olivier COELHO et Yorick BRANDY.

Ils présentent un diaporama avec un bilan 2020/2021 :

- 12 réunions
- 25 classes
 - o 125 interventions
 - o Participation semaine Olympique/Paralympique/Projet Passerelles/Clubs.



- 9 Labels
- 125 Plateaux
- 1 Section Sportive Elite

Stratégies 2021/2022 :

- Prioriser les certifications en 2 vagues
- Expérimenter la FPC des CFF, des animateurs et des accompagnateurs, Soirées Techniques de secteur
- Aide aux projets et maintien des Section Sportives G/F
 - o Aider les clubs à se structurer, accueillir, animer, fidéliser, progresser.
 - o Accompagner les éducateurs et les joueurs.
- Maintien des offres de formations diverses et sectorisées en volume. Prioriser le maximum de clubs.
- Labels Jeunes, Labels EFF, Certificat Départemental.
- Passerelles Clubs – Ecoles
- Perfectionnements et stages U12 à 15 G/F. Contenus complémentaires ouverts aux éducateurs.
- Maintenir l'offre Foot Animation U7-U9-U11-EFF.

Aide à la reprise :

- Aider les clubs à attirer de nouveaux licenciés, accueillir, animer, fidéliser, progresser.
- Le Pass'Foot : 50 € pour les familles éligibles.
- Journées portes ouvertes Départementales clé en main le 11 Septembre 2021.
- Interventions possibles dans les Ecoles de Foot des Conseillers Techniques + Membres de la Commission Technique.
- Journée Nationale du sport scolaire – mi-Septembre 2021.
- Journée de Rentrée U7-U9- EFF le 25 Septembre 2021.
- Journée de Rentrée U11 le 18 Septembre 2021
- Plateaux de reprise U7-U9-U11

TERRAINS & EQUIPEMENTS : interventions d'Eric PEYRARD, Directeur EP Ingénierie et d'Henri CLAVIERE, Vice-Président du District :

Eric PEYRARD, par une projection de divers documents, donne des informations sur les différents dispositifs d'installations sportives.

Henri CLAVIERE, indique la LFA a attribué pour la Saison 2020/2021 la somme de 385.000 € de dotation FAFA à la LFNA. Cette somme a été répartie entre les 13 Districts. En ce qui concerne notre District, toutes les demandes d'aide ont été honorées. Le montant des aides attribuées au District depuis la création de l'aide avoisine la somme de 1.100.000 €.

Il rappelle aux clubs et aux municipalités, de ne pas hésiter à prendre contact au District pour le montage des dossiers.

Interventions des personnalités :

Monsieur Saïd EL MOUFFAKIR (LFNA) indique qu'il sera notre Conseiller pour l'arbitrage, et explique sa volonté d'aider le corps arbitral pour trouver et former des arbitres en D4 et notamment en Futsal.



Il remercie Jean-François BONNET et toute son équipe, ainsi que les salariés pour le bon accueil qu'il reçoit à chaque fois qu'il vient en Corrèze.

Monsieur Bernard LAROCHE, Maire de Larche remercie les intervenants et de l'excellente tenue de cette Assemblée Générale.

Monsieur Alexandre BOUDET, représentant Monsieur Saïd ENNJIMI (Président de la LFNA), remercie le dynamisme du District de la Corrèze pour toutes les actions qu'elle propose, et remercie Jean-François BONNET et toute son équipe.

Monsieur Gérard LENOIR, représentant Monsieur J.F TEYSSANDIER (Président du CDOS) donne des explications sur le fonctionnement du CDOS.

Madame Sophie CHAMBON, Conseillère Départementale du Canton de St Pantaléon de Larche se dit ravie d'avoir assister à cette Assemblée Générale et qu'elle soutiendra le Foot au Conseil Départemental.

Tirage au sort du club lauréat :

Le club de l'Entente Troche/Vigeois est tiré au sort et verra son compte crédité de la somme de 100 € pour sa présence à l'Assemblée Générale du 4 Juillet 2021 du District de Football de la Corrèze.

Le Secrétaire Général Adjoint

Damien DECHEF

Le Président du District

Jean François BONNET